

Jean-Baptiste André Godin à Louis Graux, 22 avril 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 1 p. (493r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Graux, 22 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47656>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Graux, Louis](#)

Lieu de destination Juvincourt-et-Damary (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à son collègue Louis Graux de lui adresser le rapport intitulé « Enquête sur les stations de Lesquelles-Saint-Germain et Guise » qui a été distribué lors de la dernière session du conseil général de l'Aisne.

Notes Nom du destinataire et lieu de destination : « Graux à Juvincourt, Aisne » d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées [Conseil général de l'Aisne](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Lesquelles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 22 avril 76

Mon cher collègue,

Nous me rendriez bien service, si vous consentiez à m'adresser, par la poste, le rapport intitulé : Enquête sur les stations de Léguicelle, St Germain et Guise, qui on nous a distribué imprimé pendant la session dernière du conseil général. Je n'ai que mon mem- plaire, et il me serait nécessaire à Guise d'en avoir au moins un autre comme l'affaire se décladera sur le rapport de la commission, je pense que vous pourrez nous déni- sir du vôtre sans inconvenient.

Agreez, je vous prie, mes meilleurs dévouements.

G. D'Iny